

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.		Date d'inspection Le 09 avril 2026	
Nom de l'établissement Academie Powerplay Academy Moncton Campus 4		Numéro de permis 2024051	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 38	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Roxanne Benoit	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	04 sept. 2026	
Commentaires: L'inspectrice observe que 50% des personnes éducatrices ne détiennent pas un certificat d'éducation à la petite enfance. 4 personnes éducatrices sur 5 possèdent un certificat. La personne administratrice indique qu'une personne éducatrice est inscrite à la formation, mais qu'il possède une liste d'attente au moment. En septembre 2026, la personne administratrice indique que cet article de règlement sera conforme.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	22 avr. 2026	
Commentaires: Les pratiques à feu ne furent pas effectuées au mois de mars. La personne administratrice indique que deux pratiques à feu seront effectuées ce mois ici, sois demain et une dans la semaine du 20-24 avril.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>L'inspectrice observe les enfants joués librement à l'extérieur à l'arrivée. Il fut également observé, l'heure du dîner, le lavage des mains ainsi que le repos.</p> <p>De la musique et des chansons furent chantées toute la matinée et de la musique douce jouée durant le repos.</p> <p>La personne administratrice doit s'assurer que le plan d'entretien du parc extérieur est effectué chaque mois. Le ratio est respecté durant l'inspection.</p>
--

original signé par  
Roxanne Benoit

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 avril 2026

Date

original signé par  
Martine Bistroquet Macaque

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*

Le 14 avril 2026

---

Date